

2026 SÉJOURS GROUPE

LA
VIENNE À VOUS DE
JOUER!



LA VIENNE



Votre séjour, notre expertise



Visites patrimoine - VOYAGER DANS LE TEMPS

Entre villages de charme, châteaux, musées et traditions, plongez dans l'histoire, les savoir-faire et l'âme des lieux.



Nature & détente - RESPIRER, EXPLORER, SE RETROUVER

Balades, jardins, paysages... des parenthèses nature pour se ressourcer, bouger ou simplement profiter du moment.



Loisirs & convivialité S'AMUSER, VIBRER, CRÉER DU LIEN

Des activités pour rire, partager des émotions fortes ou douces, en famille ou entre amis.

4 BONNES RAISONS DE NOUS FAIRE CONFIANCE !

1.

Conseils d'experts + de 25 ans d'expérience au service des groupes

2.

Organisation clé en main et des séjours sur mesure

3.

Qualité et sérénité

Activités encadrées par des professionnels qualifiés et sélectionnés par nos soins.
Nos garanties assurance annulation :

 <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf>

 <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf>

4.

Un seul interlocuteur du début à la fin de votre projet



CONTACT RAPIDE

Besoin d'un devis ou de conseils personnalisés ?

→ Contactez Chantal au service groupes
ou déposez votre demande en ligne

 +33 (0)5 49 37 48 58

 groupe@tourisme-vienne.com

 groupe.tourisme-vienne.com

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

Sommaire

Les nouveautés, pages 5 à 7

Idées de séjours, pages 8 à 18

Séjours 2 jours / 1 nuit, pages 8 à 11

Futuroscope et Poitiers

Futuroscope et Marais Poitevin

Balade royale entre vignes et pierres

Echappée douce entre nature et patrimoine

Séjours 3 jours / 2 nuits, pages 12 à 14

Mémoire de pierre, éclats de verre

Balades patrimoniales et saveurs locales

Cap sur l'aventure en famille

Séjours 4 jours / 3 nuits, pages 15 à 17

Des trésors insoupçonnés

Séjour en famille ou entre amis ! A vous de jouer !

Instants nature à partager en famille

Séjours 5 jours / 4 nuits, pages 18

L'aventure complice en famille

Conditions Générales de vente, page 19



Nouveautés

Futuroscope Xperiences

2 parcs, toujours plus d'expériences à vivre.

Le **Futuroscope**, c'est ce lieu extraordinaire où le réel et l'imaginaire se côtoient. Vous pourrez rejoindre Mars en roller coaster, dormir dans une base spatiale ou plonger dans un parc aquatique merveilleux aux 1001 couleurs. Vous affronterez des rapides tumultueux dans Mission Bermudes. Et en 2026, vous ferez éclore un végétal fantastique dans une serre éblouissante. Ici, votre imagination sera votre seule limite. Futuroscope Xperiences

Une Nouveauté
Captivante
à la Vallée des
Singes :

Le singe de l'Hoest !

Préparez-vous à une rencontre inédite ! Originaires des forêts d'altitude d'Afrique centrale, les fascinants **singes de l'Hoest** font leur entrée à la Vallée des Singes.

Très peu présents dans les parcs animaliers européens, la présentation dans le parc de la Vienne, marquera une première en France : ces primates seront visibles en immersion, offrant aux visiteurs une perspective unique sur leur comportement naturel.

Reconnaissables à leur élégant pelage sombre, leur barbe blanche distinctive et un motif roux subtil sur le bas du dos, ces singes arborent également une queue souvent portée avec une courbure gracieuse. Leur allure majestueuse et leur présence inédite promettent de captiver tous les regards et d'enrichir votre visite d'une expérience mémorable.



PULSE UP et BRAIN BOX

enrichissent l'offre déjà variée de loisirs, proposée par Game Parc



Pulse Up

Grâce à ses dalles lumineuses interactives et son sol réactif, ce jeu vous plonge dans un univers ludique inspiré de grands classiques comme Floor is Lava, Snake et Casse-Brique. Une version grandeur nature pour une immersion totale ! En équipe, soyez agiles et communiquez pour faire le meilleur score possible.

Brain Box

Composez votre équipe et tentez de résoudre le secret des 12 boîtes. Coopération, stratégie et course contre la montre... Vivez une aventure dans un décor inspiré d'un des plus grands mystères de l'humanité : les pyramides d'Egypte !

Nouveautés

Village Flottant de Pressac

Profitez de **30 nouveaux cottages** tout confort, nichés en pleine nature, et détendez-vous au bord du lagon, parfait pour la baignade ou le farniente. Ce lieu hors du commun invite autant à la relaxation qu'à l'aventure, grâce aux nombreuses activités proposées sur place et aux paysages environnants propices à la promenade.

Balade en bateau à Châtelleraut

Montez à bord du nouveau bateau « **Jehan Martin** », désormais doté d'une grande capacité, pour une parenthèse bucolique sur la Vienne.

Partagez un moment convivial avec la possibilité de déguster un déjeuner buffet à bord, une fois amarré. Au fil de l'eau, laissez-vous porter jusqu'à Cenon-sur-Vienne, tout en écoutant les anecdotes du capitaine.



FUTUROSCOPE ET POITIERS

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

**Le temps d'un week-end, combinez patrimoine et expériences :
explorez Poitiers et laissez-vous surprendre par les nouveautés du Futuroscope !**

JOUR 1

- Déjeuner en restaurant
- Visite guidée d'un quartier historique de la ville de Poitiers
- Installation à l'hébergement
- En fin d'après-midi, entrée soirée au Futuroscope
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Option en supplément : activité ZéroGravity, simulateur de vol en chute libre ou l'Aquascope, le parc aquatique indoor du Futuroscope
- Fin des prestations

Prix à partir de :

- **215 €** par adulte
- **144 €** par enfant jusqu'à 12 ans inclus

Option : nous consulter



Sur la base de 20 adultes

**De février à décembre sur réservation
et selon disponibilités**

*Ce prix comprend : les visites et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners et le dîner en restaurant, 1 nuit avec le petit-déjeuner en hôtel*** sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, les options, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

FUTUROSCOPE ET MARAIS POITEVIN

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

Vivez l'expérience Futuroscope et laissez-vous porter par la quiétude du Marais Poitevin.

JOUR 1

- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite commentée de la "Maison du Marais Poitevin"
- Déjeuner en restaurant
- Balade conviviale en barque collective de 10 places où les mystères de la Venise Verte vous seront contés au rythme silencieux de la pigouille.
- Goûter régional
- Fin des prestations

Prix à partir de :

- **225 €** par adulte
- **172 €** par enfant jusqu'à 12 ans inclus



Sur la base de 20 adultes

**D'avril à novembre sur réservation
et selon disponibilités**

*Ce prix comprend : les visites, spectacle et activité mentionnés ci-contre, les déjeuners en restaurant, 1 nuit en demi-pension en hôtel*** sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

BALADE ROYALE ENTRE VIGNES ET PIERRES

Entre châteaux, vins de caractère et traditions locales, offrez-vous une escapade riche en saveurs et en découvertes.

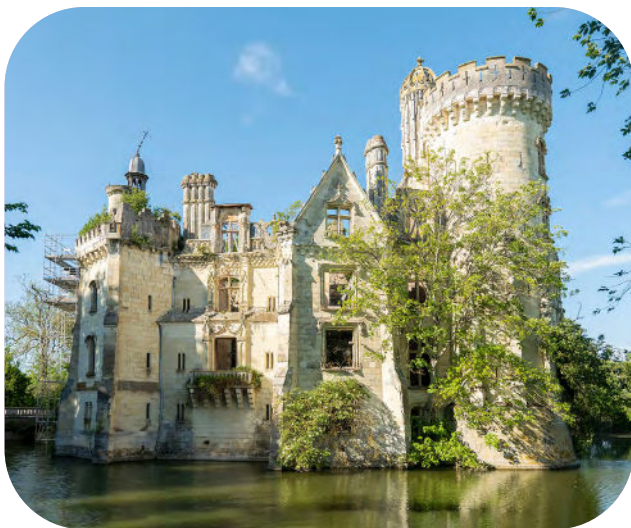
À PARTIR DE 115 €
par personne*

JOUR 1

- Visite libre du Château de la Mothe-Chandeniers aux Trois Moutiers
- Déjeuner « planche vigneronne »
- Visite du domaine de Villemont à Mirebeau suivie d'une dégustation de vins du domaine
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hôtel***
- Flânerie sur un marché local
- Déjeuner en restaurant
- Visite commentée du château-fort de Montreuil Bonnin
- Fin des prestations



Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit



Sur la base de 20 adultes

De mars à novembre sur réservation et selon disponibilités

*Ce prix comprend : les visites et dégustation mentionnées ci-contre, les déjeuners en restaurant, 1 nuit en demi-pension en hôtel***, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

ECHAPPÉE DOUCE ENTRE NATURE ET PATRIMOINE

Laissez-vous porter par les flots, les sentiers boisés et la plume des artistes de Montmorillon.

À PARTIR DE 196 €
par personne*

JOUR 1

- Balade commentée sur la Vienne en Toue cabanée traditionnelle à Châtelleraut
- Déjeuner buffet convivial sur le bateau amarré
- Visite commentée de la Réserve naturelle du Pinail, site rare avec plus de 6000 mares et une flore exceptionnelle
- Marche sensorielle en forêt domaniale à Montamisé
- Installation dans un hébergement au vert
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de la vieille ville, ruelles médiévales, ateliers d'artisans à Montmorillon
- Déjeuner en restaurant
- Atelier de démonstration ou initiation de calligraphie
- Temps libre pour flâner dans les librairies anciennes et ateliers d'art
- Fin des prestations



Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit



Sur la base de 20 adultes

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités

*Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, les déjeuners en restaurant, 1 nuit en demi-pension en résidences de tourisme, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

MÉMOIRE DE PIERRE, ÉCLATS DE VERRE

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

À la croisée des époques et des savoir-faire, laissez-vous emporter dans une parenthèse riche en émotions.

À PARTIR DE 279 €
par personne*

JOUR 1

- Visite guidée du musée du Vitrail à Curzay-sur-Vonne
- Démonstration de création de vitrail
- Déjeuner en restaurant
- Rencontre et échanges autour du métier avec une souffleuse de verre et démonstration du travail du verre en fusion
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Découverte avec un guide de l'abbaye Royale de la Réau à Saint-Martin-l'Ars, chef d'œuvre d'architecture cistercienne
- Déjeuner pique-nique
- Atelier d'initiation à la calligraphie à l'abbaye royale de la Réau
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade commentée sur « les Brandes de Fontenelles », visite de l'Ecomusée incluse et dégustation de produits locaux à Saulgé
- Déjeuner en restaurant
- Fin des prestations



Sur la base de 20 adultes

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilité

*Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 2 nuits en demi-pension en hôtel***, la restauration mentionnée ci-contre, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

BALADES PATRIMONIALES ET SAVEURS LOCALES

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Entre patrimoine, savoir-faire et nature, profitez d'un séjour au goût authentique

À PARTIR DE 266 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner en restaurant
- Visite guidée de Châtellerault « patrimoine industriel, pont Henri IV, quartier de la Manufacture »
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Découverte guidée des secrets de culture des champignons de Paris, pleurotes et shiitakés de cave en cave à Scorbé-Clairvaux
- Déjeuner en restaurant
- Visite libre du château de Monts sur Guesnes
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade commentée sur la Vienne en Toue cabanée traditionnelle à Châtellerault
- Déjeuner buffet convivial sur le bateau amarré
- Fin des prestations



Sur la base de 20 adultes

De mars à novembre sur réservation et selon disponibilité

*Ce prix comprend : les visites, atelier et dégustation mentionnés ci-contre, 2 nuits en demi-pension en résidences de tourisme, les déjeuners en restaurant, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

CAP SUR L'AVENTURE EN FAMILLE

Entre jeux grandeur nature, attractions extraordinaires et animaux captivants, vivez un concentré d'émotions en famille.

JOUR 1

- Déjeuner pique-nique (à votre charge)
- Découverte ludique du parc à thème « Mission Areka » de DéfiPlanet'
- Installation à l'hébergement
- Diner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de la Vallée des Singes
- Déjeuner pique-nique
- Suite de la visite
- Fin des prestations

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Prix à partir de :

- **284 €** par adulte
- **144 €** par enfant jusqu'à 12 ans inclus



Sur la base de 20 adultes

De mars à octobre sur réservation et selon disponibilité

*Ce prix comprend : les visites, parcs et spectacle mentionnés ci-contre, 2 nuits à l'hôtel insolite de DéfiPlanet', la restauration mentionnée ci-contre, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

DES TRÉSORS INSOUPÇONNÉS

Avec ses châteaux mystérieux, ses villages remarquables et abbaye classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, partez à la découverte des secrets d'un patrimoine méconnu.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

À PARTIR DE 459 €
par personne*

JOUR 1

- Déjeuner en restaurant
- Visite libre du château de la Mothe-Chandeniers aux Trois-Moutiers
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de la cité médiévale de Chauvigny
- Déjeuner en restaurant
- Spectacle des Géants du Ciel au château des Evêques de Chauvigny
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de l'abbaye de Saint-Savin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Déjeuner en restaurant
- Visite commentée du Roc-aux-Sorciers et de la forteresse d'Angles sur l'Anglin, un des plus beaux villages de France
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée d'un quartier historique de la ville de Poitiers, ville aux cent clochers
- Déjeuner en restaurant
- Fin des prestations



Sur la base de 20 adultes

D'avril à octobre sur réservation
et selon disponibilité

*Ce prix comprend : les visites et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners en restaurant, 3 nuits en demi-pension en hôtel***, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ
VOTRE DEVIS

SÉJOUR EN FAMILLE ! À VOUS DE JOUER !

Un séjour rythmé par des jeux et des sensations à vivre en famille.
Prêt à relever le défi ?

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

Prix à partir de :

- **385 €** par adulte
- **293 €** par enfant jusqu'à 12 ans inclus

Option : nous consulter

JOUR 1

- Activités multi-jeux à Game Parc : Cube Challenges, Laser Maxx, bowling et Goolfy
- Déjeuner pique-nique (à votre charge)
- Suite des activités
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Pour les plus aventureux ZéroGravity, simulateur de chute libre indoor (option en supplément)
- Déjeuner pique-nique
- Aquascope, parc aquatique indoor du Futuroscope
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Escape Game urbain
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations



Sur la base de 20 adultes

De février à décembre sur réservation et selon disponibilité

Ce prix comprend : les visites, activités et spectacle mentionnés ci-contre, 3 nuits en demi-pension en hôtel, la restauration mentionnée ci-contre, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

INSTANTS NATURE À PARTAGER EN FAMILLE

Petits et grands se retrouvent au cœur des paysages, des animaux et des aventures, chaque journée offre des moments de complicité et d'émerveillement.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

Prix à partir de :

- **315 €** par adulte
- **238 €** par enfant jusqu'à 12 ans inclus

JOUR 1

- Déjeuner pique-nique (à votre charge)
- Visite libre de la Vallée des Singes à Romagne
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de Terre de Dragons à Civaux, rencontre avec les dragons d'hier et d'aujourd'hui !
- Déjeuner pique-nique
- Parc à thème « Mission Areka » à Défiplanet'
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade avec attelage à chiens sur les sentiers de la base d'environnement nordique de Brion
- Déjeuner pique-nique sur le camp trappeur
- Activité trappeurs (tissage, tic à l'arc...)
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade contemplative aux pas de l'âne
- Déjeuner pique-nique
- Atelier ludique et pédagogique autour de l'âne et du lama
- Photo souvenir
- Fin des prestations



Sur la base de 20 adultes

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilité

*Ce prix comprend : les visites, balades et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits en pension complète en gîte de groupes, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

L'AVENTURE COMPLICE EN FAMILLE

Cinq jours pour s'amuser, enquêter, pédaler et partir à la rencontre d'animaux étonnants !

JOUR 1

- Déjeuner pique-nique (à votre charge)
- Spectacle des Géants du Ciel au château des Evêques de Chauvigny
- Installation à l'hébergement
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de Terre de Dragons à Civaux, rencontre avec les dragons d'hier et d'aujourd'hui !
- Déjeuner pique-nique
- Chasse au trésor au musée archéologique de Civaux
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade mi-parcours au VéloRail à Chauvigny
- Déjeuner pique-nique
- Parcours d'énigmes à la tour forteresse du château de Monthoiron
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parcours scénographique du Cormenier à Champniers
- Déjeuner en restaurant
- Visite libre de la Vallée des Singes à Romagne
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 5

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre immersive du château de Monts-sur-Guesnes
- Déjeuner pique-nique
- Démonstration de tirs au trébuchet et jeux en bois
- Fin des prestations



Idée de séjour - 5 jours et 4 nuits

Prix à partir de :

- **356 €** par adulte
- **259 €** par enfant jusqu'à 12 ans inclus

Sur la base de 20 adultes

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilité

*Ce prix comprend : les visites, parcs, activités et spectacles mentionnés ci-contre, 4 nuits en demi-pension en gîte de groupes, la restauration mentionnée ci-contre, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en 1/2 double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% et 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

**DEMANDEZ
VOTRE DEVIS**

Condition de vente groupes

Art.1er - PREAMULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne, ci-après dénommée ADT, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN tourisme, et ses clients.

Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 15 février 2021. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par l'ADT. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'ADT et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-8 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

L'ADT se réserve le droit de ne pas répondre à une demande de devis d'un client dès lors que celle-ci ne comporte pas au moins 2 prestations dans la Vienne.

Art.2 - DEFINITIONS

Vendeur : désigne l'ADT, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme, et qui propose à la vente des prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une prestation touristique, étant entendu que le client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la prestation touristique, selon que le client souhaite bénéficier personnellement de la prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la prestation touristique achetée par le client auprès du vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conçue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et L1 (2°) de la loi n°79-9 du 2 janvier 1970.

Prestataire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la prestation touristique vendue par le vendeur au client. **Contrat** : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur, d'une part, et par le client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique. Le contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au vendeur et des conditions de réservation propres à la prestation touristique sélectionnée par le client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liés tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme. **Activité de pleine nature** : désigne une prestation touristique ou une prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Partie : désigne le vendeur ou le client, selon le sens donné par la phrase ou ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le vendeur et le client.

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 - PORTÉE

Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par l'ADT et figurant sur le document remis au client par l'ADT constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au client au sens donné par l'article L.211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent l'ADT.

3.2 - MODIFICATIONS

L'ADT se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au client par écrit et avant la conclusion du contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-2 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la prestation touristique, affiché sur la brochure ou sur le document d'information préalable et remis par l'ADT au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le client.

Il correspond au prix de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par l'ADT lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le document d'information préalable remis au client.

3.4 - TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, l'ADT peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du client. Lorsqu'elle est collectée par l'ADT, le détail de cette taxe est mentionné sur le document d'information préalable remis au client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par l'ADT. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du canal de distribution de l'ADT.

3.6 - PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au client avant la formation définitive du contrat.

Art.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le client ne recevait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter l'ADT sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer l'ADT le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il lui a fournies.

Art.5 - REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par l'ADT après la formation du contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initial convenu lors de la formation du contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, l'ADT est responsable de plein droit à l'égard du client ou du bénéficiaire de la prestation touristique de l'exécution des services prévus par le contrat. Toutefois l'ADT peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au client ou au bénéficiaire,
 - Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
 - Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Il n'est pas de la responsabilité de l'ADT de garantir l'absence de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le client ne saurait excéder trois fois le prix total de la prestation touristique.

Art.7 - PROCESSUS DE RESERVATION

L'ADT adresse au client un projet de contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par l'ADT et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du contrat signé par le client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (<https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf>) et disponibles sur simple demande auprès de l'ADT et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au contrat ainsi qu'il est dit à l'article 9 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone à l'ADT, soit dans un point de réservation physique de l'ADT. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du contrat.

Art.8 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une prestation touristique proposée par l'ADT.

Art.9 - PAIEMENT

En cas de réservation à plus de 30 jours du début de la prestation touristique, la réservation devient ferme et définitive et le contrat ferme lorsqu'un acompte représentant 25% du prix total de la prestation touristique est perçu par l'ADT. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 15 ci-après.

Enfin, conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.10 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, l'ADT adresse au client un/des bon(s) d'échange(s) présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la prestation touristique. La remise de ces bon(s) d'échange(s) au(x) prestataire(s) par le client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.11 - ARRIVEE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon(s) d'échange(s). En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire touristique dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon(s) d'échange(s). Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donne lieu à aucun remboursement.

Art.12 - DUREE

Le client signataire du contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le contrat.

Art.13 - MODIFICATION OU FAIT DU COAT

L'ADT a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après la formation du contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par l'ADT d'une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par l'ADT, soit de résoudre sans frais le contrat. En cas de résolution du contrat, le client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de sa réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.14 - ANNULATION DU FAIT DU COAT

L'ADT a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation touristique dans les deux cas suivants : - Si le client ne présente pas ses inscriptions pour la prestation touristique inférieure au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

- Si l'ADT est empêché de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, l'ADT qui annule unilatéralement une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du client de la prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit à l'ADT. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48h suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par l'ADT et qui ne donne pas lieu à un avenant au contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site

isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès de l'ADT dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

- Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 15 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

- Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 15 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le client à l'ADT et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le client au titre de la réservation.

Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat et est disponible via <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-pgd.pdf> ou <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-pgd.pdf>. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du client, les frais monétaires liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute demande de modification du dossier, du fait du client, qu'elle concerne la date, la durée du séjour, l'hébergement, les repas ou tout autre motif pourra faire l'objet de frais.

Modification

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de modification
Plus de 15 jours	25%
De 14 à 4 jours	60%
De 3 jours à 1	120%

Les frais de modification sont payés par le client à l'ADT. Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de modifications ne sont pas pris en charge par l'assureur.

Art.16 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part de l'ADT. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.17 - CESSON DE CONTRAT

Le client peut céder le contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la prestation touristique. Dans ce cas, le client est tenu d'informer l'ADT de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation touristique. L'ADT communique alors sans délai au client le montant des frais afférents à cette cession, frais que le client devra verser à l'ADT. Les frais supplémentaires éventuels demandés par le prestataire et le coût de traitement du dossier de cession par l'ADT. En cas de cession, le client est responsable solidairement avec les tiers et vis-à-vis de l'ADT du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.18 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

18.1 - CAPACITE

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le prestataire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera acquis à l'ADT.

18.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX
Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au prestataire ou à son représentant au début de la prestation touristique. De façon conventionnelle, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le prestataire au client dans un délai d'ici 15 jours après la date de la prestation.

Le client est tenu de jurer de bien louer en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

18.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au prestataire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

18.4 - HOTELIERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour deux personnes et sans mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du

départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.19 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

L'ADT se réserve le droit d'annuler une activité prévue au contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, l'ADT peut également, avec l'accord du client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 13 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le client ne peut prétendre à aucun remboursement.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le client ne saurait prétendre à une aucune indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. L'ADT se réserve le droit d'exclure à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art.20 - ANIMAUX

Le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, préciser si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.21 - ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. L'ADT met à la disposition du client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au client en même temps que le document d'information préalable et est disponible via <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-pgd.pdf> ou <https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-pgd.pdf>. L'ADT est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art.22 - RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit à l'ADT sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance de l'ADT dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.23 - MEDiateur du TOURISME

Après avoir contacté l'ADT et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 12, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtvtravel.fr

Art.24 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les parties que les données conservées dans le système d'information de l'ADT et/ou de ses prestataires concernant les éléments de la prestation touristique ont le même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art.25 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, l'ADT met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, l'ADT a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « Politique de confidentialité », accessible à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-vienne.com/politique-de-confidentialite> et sur demande auprès de l'ADT.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art.26 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANCAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur la brochure de l'ADT, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art.27 - DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre l'ADT et le client est soumis au droit français.

IDENTITE DE L'ADT - ASSURANCE RCP - GARANTIE FINANCIERE

Raison sociale : Agence Départementale du Tourisme de la Vienne

Forme juridique : Association loi 1901

N° SIRET : 781554385 00051

Code APE : 8413Z

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM086100005

Adresse : 1 place Aristide Briand 86000 POITIERS

Téléphone : + 33 (0)5 49 37 48 50

Assurance RCP :

L'ADT a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 118766417 auprès de MMA Cabinet Fougery Associés, 18 rue Saint Pierre 45307 Châteaillat afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'ADT peut encourir.

Garantie financière :

L'ADT justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APSI, 15 avenue Carnot 75017 Paris, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière de l'ADT.

Assurance Assistance - Mutuaide Assistance - Mimat

Contrats n° 5941 et 5942

Service Assistance : Mutuaide Assistance

126 rue de la Piazza 93196 NOISY LE GRAND CEDEX - Téléphone : 01 55 98 51 22 - medicalmutuaide.fr

Service Assurance : Mimat

15 rue des Halles 75001 PARIS - tourisme-vienne.remboursement.mimat.fr - contact@mimat.fr - www.mimat.fr

L'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne

Votre partenaire unique
pour l'ensemble de vos projets

+ 33 (0)5 49 37 48 58

groupest@tourisme-vienne.com

groupest.tourisme-vienne.com



Crédits photos : ©Agence Zebrelle ©Futuroscope Xperiences ©Cardinaud Mercier ©ADT86 ©Amélie R. Pomme Verte
©Game Parc ©Clo&Clem ©Momentum Productions ©Libellab ©Marie Boutet OT Grand Châtellerault ©GCom OT Sud
Vienne Poitou ©Film et images.fr ©Abbaye Royale de la Réau T de Guer David ©singe de l'Hoest 2 - Apenheul ©Agence
Zebrelle Christopher Debenham Mission Areka ©Flo-Drone-02 Hyper agence